

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Subvention pour le
Charnay Basket
Bourgogne du Sud**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

26

Le Conseil a été
convoqué le :

31 octobre 2022

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **14 novembre 2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT- DEUX (**7 novembre 2022**)

Le Conseil Municipal s'est réuni le sept novembre deux mille vingt-deux à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loic, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne, VOISIN Laurent.

Etait excusée : GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy

Rapporteur Jean-Paul Basset

EXPOSE

Afin de continuer à soutenir le Charnay Basket Bourgogne du Sud (CBBS) jusqu'à la fin de l'année civile 2022, la ville de Charnay-lès-Mâcon entend s'associer aux efforts du club pour aider au maintien de la qualité de fonctionnement de l'équipe première dans son objectif de remontée de la ligue féminine de Basket (LFB).

Ainsi, à titre exceptionnel, il est proposé pour cette première année de rétrogradation, de verser une subvention de même niveau que lorsque cette équipe était en élite.

Dans cet objectif, il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € au CBBS, dans le cadre d'une convention de partenariat ayant pour terme, le 31 décembre 2022.

Avec cette aide, le soutien de la commune s'élèvera au total à 120 000 € pour 2022.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable de la commission vie associative, sport, culture et loisirs du 25 octobre 2022,
Le rapporteur entendu,

Après interventions de JP Petit, L. Voisin et de Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de 20 000 € à Charnay Basket Bourgogne du Sud (CBBS) dans le cadre d'une convention de partenariat,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Christine ROBIN

